



### **Déclaration liminaire du CSAL du 14 juin 2023**

Le Ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé ce lundi une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salariés.

Alors qu'il porte à plus de 400 milliards sur 7 ans les dépenses militaires (de quoi augmenter le point d'indice de 200 % ou rénover l'ensemble des hôpitaux publics du pays !), le président Macron préfère baisser les impôts des classes moyennes, plutôt qu'augmenter les salaires. Il s'agit là d'une mesure démagogique et populiste, car baisser les impôts, c'est continuer de priver les services publics des moyens budgétaires nécessaires à leur développement et renchérir leur coût pour les usagers.

A la DGFIP, entre les annonces dithyrambiques de la feuille de route gouvernementale en matière de lutte contre les fraudes et la présentation toute glorieuse du futur contrat d'objectifs et de moyens, la Direction Générale s'est montrée bien plus discrète dans la présentation des résultats de l'observatoire interne.

En effet, les résultats alarmants de l'observatoire interne ne sont pas une surprise pour nous, organisations syndicales. Depuis des années, nous vous alertons sur les dégradations des conditions de vie au travail, la perte de sens de nos missions (et nous y reviendrons dans le rapport d'activité), la baisse de motivation au travail et surtout l'absence d'autonomie des agents. Et depuis des années dans les différentes instances, nous constatons de simples sourires voire une exaspération par rapport à nos propos de la part de la Direction.

Mais pour la CGT, la vraie cote d'alerte sur l'observatoire interne vient de la faible participation des agents tous grades confondus : seulement 36 000 agents ont participé à ce questionnaire. Quel désaveu !

Mais nous comprenons les agents : tous les indicateurs mis en place par la DGFIP pour mesurer les conditions de vie au travail (TBVS, DUERP, PAP, fiche de signalement...) ne servent plus à résoudre les alertes lancées par les agents mais plutôt à les stigmatiser car les agents ont osé tirer la sonnette d'alarme.

En ce qui concerne les points abordés lors de ce CSAL, il ne nous appartient pas de juger le travail des agents de la DNEF, ni qualitativement, ni quantitativement. Notre rôle est surtout de vérifier si la Direction met tout en œuvre pour que les agents de la DNEF soient en mesure d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, notamment en termes de personnel et de soutien aux agents. S'il est nécessaire et intéressant de connaître les résultats des structures, nous regrettons que ce rapport ne rende jamais réellement compte du travail accompli par les agents.

Néanmoins, nous saluons la qualité des documents communiqués.

Dans cette séance, nous allons également procéder à l'élection des représentants au conseil médical, soit 2 ans après la mise en place de la loi de la Transformation Publique. Le décalage dans le temps de cette élection est un énième exemple, à l'image de l'absence de règlement intérieur pour la formation spécialisée, de la conception réelle de cette loi qui était de détruire les instances de dialogue social sans anticiper le fonctionnement des nouvelles.

Nous profitons de cette dernière instance avant la pause estivale, pour souhaiter **la bienvenue aux nouveaux agents affectés à la DNEF au 1er septembre prochain et nous souhaitons également une bonne continuation à ceux qui partent vers d'autres horizons.**